

## MD

ANAP3DS

Diplôme d'études spécialisées en anatomie pathologique



### Gestion du programme

MNOP Département de morphologie normale et pathologique

Responsable académique : Jacques Rahier

Contact : Secrétariat de l'Unité d'anatomie pathologique spéciale

Tél. 02 764 17 12

### Commission d'enseignement

Président : J. Rahier

Membres : COSYNS Jean-Pierre, DELOS Monique, GALANT Christine, GODFRAIND Catherine, MARBAIX Etienne, NOEL Henri, SEMPOUX Christine, WEYNAND Birgit. Un représentant des MACCS.

### Conditions d'admission

- Résultats académiques ; stage en anatomie pathologique ; examen théorique sur l'anatomie pathologique ; entrevue.

### Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

### Structure générale du programme

#### Première partie

Deux années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 30 heures
- Une formation clinique encadrée : 60 heures
- Stages d'anatomie pathologique dans les laboratoires agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Commission d'enseignement d'anatomie pathologique. La formation comprend la pratique et l'interprétation des autopsies du point de vue macro- et microscopique, et l'examen des pièces opératoires.

#### Deuxième partie

Trois années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 60 heures
- Des séminaires : 40 heures
- Une formation clinique encadrée : 60 heures
- Stages dans les laboratoires agréés et portant sur l'examen de biopsies et de matériel cytologique dans divers secteurs de la pathologie.

### Contenu du programme

#### Première partie

<u>ANPS3110</u>	Compléments d'anatomie pathologique[40h]	Henri Noël (coord.), Jacques Rahier
<u>ANAP3120</u>	Cytologie clinique[10h]	Christine Galant, Henri Noël (coord.), Birgit Weynand
<u>BCMM3320</u>	Histochimie et cytochimie pathologiques[30h]	Jean-François Deneff, Yves Guiot (coord.), Jacques Rahier
<i>[partim : 10h]</i>		
<u>ANAP3101</u>	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique (autopsies et pièces opératoires)[60h]	Frédéric Bonbled, Jean-Pierre Cosyns, Monique DELOS, Christine Galant, Catherine Godfraind, Serge Gosseye, Etienne Marbaix, Henri Noël, Jacques Rahier (coord.), Christine Sempoux, Birgit Weynand
<u>ANAP3111</u>	Séminaire d'anatomie pathologique[30h]	Frédéric Bonbled, Jean-Pierre Cosyns,

Monique DELOS, Christine Galant,  
Catherine Godfraind, Serge Gosseye,  
Etienne Marbaix, Henri Noël, Jacques  
Rahier (coord.), Christine Sempoux,  
Birgit Weynand

## Deuxième partie

<u>ANPS3140</u>	Questions d'anatomie pathologique spéciale[50h]	Frédéric Bonbled, Jean-Pierre Cosyns, Monique DELOS, Christine Galant, Catherine Godfraind, Serge Gosseye, Etienne Marbaix, Henri Noël, Jacques Rahier (coord.), Christine Sempoux, Birgit Weynand
<u>NEUR3200</u>	Anatomie pathologique speciale du système nerveux et des muscles[10h]	Catherine Godfraind, Peter Van den Bergh
<u>ANAP3112</u>	Séminaire d'anatomie pathologique spéciale[30h]	Frédéric Bonbled, Jean-Pierre Cosyns, Monique DELOS, Christine Galant, Catherine Godfraind, Serge Gosseye, Etienne Marbaix, Henri Noël, Jacques Rahier (coord.), Christine Sempoux, Birgit Weynand
<u>ANAP3102</u>	Démonstrations et protocoles d'histodiagnostic en anatomie pathologique spéciale, y compris la neuropathologie[50h]	Frédéric Bonbled, Jean-Pierre Cosyns, Monique DELOS, Christine Galant, Catherine Godfraind, Serge Gosseye, Etienne Marbaix, Henri Noël, Jacques Rahier (coord.), Christine Sempoux, Birgit Weynand
<u>DERM3150</u>	Séminaire de dermatopathologie et immunopathologie cutanée[30h]	Liliane MAROT

## Évaluation

Examens au terme de la 1re et de la 2e parties visant à évaluer les capacités d'analyse morphologique et de synthèse diagnostique du candidat.

- L'examen de la *1re partie* a pour objet la pathologie de l'autopsie et la pathologie chirurgicale. Les cas sélectionnés pour l'examen sont présentés par le candidat lors d'un séminaire du service.
- L'examen de la *2e partie* porte sur l'analyse de cas de pathologie de divers secteurs, ainsi que la rédaction d'un mémoire sur un sujet d'anatomie pathologique.

Les évaluations sont faites par l'ensemble des pathologistes des secteurs concernés ayant participé à l'enseignement.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement d'anatomie pathologique, le candidat pourra recevoir le titre de diplômé d'études spécialisées en anatomie pathologique.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.